

Le dispositif « emploi d'avenir » progresse de manière significative en Lot-et-Garonne : au 4 novembre 2013, 477 conventions d'emploi ont été signées, ce qui représente 116% de l'objectif annuel.

Les emplois d'avenir ont été lancés à l'automne dernier par le Gouvernement pour permettre aux jeunes, peu ou pas qualifiés, d'accéder à une première expérience professionnelle en CDI ou à un contrat de 3 ans à temps plein, et d'acquérir des compétences ou une qualification reconnue, gage d'une insertion professionnelle durable.

En juin dernier, le préfet de région a pris un arrêté ouvrant aux entreprises du secteur marchand l'accès à ce dispositif, avec une prise en charge de l'Etat à hauteur de 35%.

- Les principaux employeurs sont les associations (50%), puis les collectivités locales (38%). Le secteur privé a signé 12% de ces contrats « emploi d'avenir ».
- Les jeunes recrutés s'inscrivent fidèlement dans l'objectif de la mesure : 90% des jeunes recrutés sont sans diplôme ou avec un niveau de formation ne dépassant pas le CAP/BEP.

	Secteur non-marchand	secteur marchand	total	objectifs	%
<b>Lot-et-Garonne</b>	<b>423</b>	<b>54</b>	<b>477</b>	<b>411</b>	<b>116,06%</b>
Dordogne	483	27	510	458	111,35%
Gironde	1257	232	1489	2239	66,50%
Landes	337	21	358	376	95,21%
Pyrénées-Atlantiques	475	115	590	691	85,38%
AQUITAINE	2975	449	3424	4275	80,09%
<b>Total France Métropolitaine</b>	<b>54356</b>	<b>10639</b>	<b>64995</b>	<b>85000</b>	<b>76,46%</b>

